

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 5 OCTOBRE 2022

Le 5 octobre 2022 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Berles-Monchel, se sont réunis au secrétariat de mairie sous la présidence de Monsieur MORREEL Hubert, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Madame CLEMENT Emilie, Monsieur CREPIN Guillaume, Monsieur KORBI Mehdi, absents excusés.

Est élu secrétaire : Monsieur RIMAURO Jean

N°109 : Point sur les travaux

- Depuis quelques semaines la porte d'entrée de la salle d'activités est bloquée, la barre antipanique sera changée fin octobre.
- Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise GEOTHERME pour l'entretien de la pompe à chaleur, de la chaudière et de la CTA.
- Des dossiers de demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la Peupleraie ont été envoyés au Département (FIEET, modes doux, FARDA, amendes de police) et à l'Agence de l'Eau. A l'étude pour le Conseil Régional.
- Les dossiers de subvention pour les travaux de renforcement des fondations de l'église seront à déposer à la fin de l'année dans le cadre de la DETR et de la DSIL, ainsi auprès du Conseil Régional.
- Un carport sur le côté de l'atelier doit être construit de façon participative.

N°110 : Nomination d'un correspondant incendie et secours.

Monsieur DEPLANQUES Michaël est nommé correspondant incendie et secours, ayant la délégation prévention des risques et sécurité routière.

N°111 : Délibération pour le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal décide le passage à la M57 développé avec des crédits votés par nature, par chapitre globalisé et à l'opération pour les programmes d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre du passage à la M57 Madame WIDEHEM Clémence suit une formation avec Berger-Levrault. Cette formation a été payé par la deuxième commune où Madame WIDEHEM travaille. Le Conseil Municipal décide de reverser à la commune de Vacqueriette-Erquières la somme de 222€, correspondant à la moitié du coût de la formation.

N°112 : Délibération modificative

Afin d'intégrer les dépenses des études préparatoires à l'aménagement de la Peupleraie, Monsieur le percepteur nous demande d'ouvrir les crédits suivants en section d'investissement :

- Recette chapitre 041 article 2031 : 11 349€
- Dépense chapitre 041 article 2315 : 11 349.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte cette délibération modificative.

N°113 : Rapport de Véolia, année 2021

En 2021, Veolia comptabilise 194 abonnements sur la commune avec une consommation moyenne de 90 litres / habitant / jour. Le rendement est de 83.4%. Les pertes sont de 1.64 m³/km/jour

Cependant depuis plusieurs semaines de nombreuses fuites sur les branchements sont observées, de plus deux grosses fuites entre Savy-Berlette et Berles-Monchel ont nécessité une matinée de coupure d'eau chacune.

Monsieur le Maire annonce que l'ARS a renforcé le contrôle sanitaire des eaux potables afin de détecter des pesticides et qu'aucune restriction d'usage d'eau ne s'applique sur la commune.

Il explique également que suite à l'annonce de risque de coupures d'électricité cet hiver, Veolia a demandé d'intégrer l'ensemble des installations des services de l'eau dans la liste préfectorale des installations relevant du service prioritaire.

N°114 : Divers

- Maître Buneau a été contactée pour la vente des terrains au Pré Vert. Suite à l'article dans la lettre d'info, deux habitants sont intéressés pour l'achat du dernier terrain, une rencontre sera organisée.
- La commune doit se renseigner pour l'achat d'un nouveau défibrillateur
- Le Conseil Municipal souhaiterait louer la salle en semaine pour des séminaires, l'équipement devant être complété. De plus il demande à se renseigner sur les tarifs des communes voisines afin de revoir le prix de la location.
- Suite au contrôle des assainissements un bilan a été transmis à la commune. Seuls 33% des assainissement sont conformes. Les 67% installations non conformes devront être réhabilitées sans ou avec délais en fonction de l'importances des anomalies constatées. 17 présentent une urgence.
- Afin de réduire la consommation d'électricité de la commune, il est décidé de réduire l'éclairage public. Celui-ci s'arrêtera à 21h30 au lieu de 22h30.
- Les éclairages de Noël pourront être limités en nombre et en durée.
- A l'étude, la demande d'une auto-entreprise pour la location de la petite salle en semaine. Une rencontre sera programmée.
- L'ancien abribus « des Anglais » sera démoli, après contact avec les propriétaires, une clôture grillagée sera installée.
- Suite aux accidents et carambolages avec déviation par Berles, différents courriers ont été expédiés à la Gendarmerie et au Département.